

**PROCÈS-VERBAL DU CHSCT**  
**SESSION EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015**  
**DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE ET DOMAINE NATIONAL**  
**DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**PERSONNES PRÉSENTES :**

**Administration :**

Monsieur Hilaire MULTON, Président du CHS-CT, Directeur du SCN

Monsieur Francis ROCHE, Président adjoint du CHS-CT, Secrétaire général du SCN

**Secrétaire Permanent du CHSCT :**

Monsieur Carmine MACINA

**Médecin de Prévention :**

Docteur Claire NODARIAN

**Experts de l'Administration :**

Madame Corinne JOUYS BARBELIN, cheffe du service du Pôle Documentaire

Monsieur Gilles BECQUER, chef du service Jardin

**CGT Culture :**

Madame Virginie GREBOVAL (titulaire)

Monsieur Carmine MACINA (suppléant)

**Experts CGT-Culture :**

Madame Christelle LAVIGNE

Madame Christine OUVRARD

Monsieur Ali KEDJAM

**FSU :**

Monsieur Michel TAPHANEL (titulaire)

Madame Hélène THIAULT (suppléante)

**SUD-Culture :**

Monsieur Hamar HAMMICHE (titulaire)

Monsieur Paul CHILLION (suppléant)

**Experts SUD-Culture :**

Monsieur Guillaume GOUJON

Madame Sophie AGUIRRE

**PERSONNES EXCUSEES :**

Madame Catherine CHOUET, Assistante de Prévention

Monsieur Yann ROGIER, Inspecteur de Santé et Sécurité au travail

Madame Carole ETIENNE-BOISSEAU cheffe de la Mission du dialogue social de la DGP

## **Ordre du jour**

### **Point unique pour avis : Examen du projet d'organigramme**

*LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 h 35*

#### **Point unique pour avis : Examen du projet d'organigramme**

Monsieur MULTON constate que le quorum des organisations représentatives du personnel est atteint pour ce CHSCT extraordinaire qui compte un seul point à l'ordre du jour, l'organigramme du Musée d'Archéologie nationale et Domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur MULTON commence par remercier les personnels du SCN et les organisations représentatives pour la qualité du travail accompli entre la Direction et l'ensemble des OS sur ce projet qui est extrêmement important pour le présent, les conditions de travail des agents, mais aussi pour l'avenir de notre projet d'établissement. Il rappelle qu'il a été main dans la main avec le Secrétaire général, , depuis plusieurs mois, à travers la définition de groupes de travail concernant un cadre plus large incluant notamment le règlement intérieur, mais qui se concentre aujourd'hui sur ce qui est le cœur, finalement, des relations sociales au travail, à savoir l'organisation d'un ensemble qui, depuis début 2009 , vous le savez, a changé de périmètre et donc, de nature, dans les relations au travail de chacun des agents qui le compose,

Monsieur MACINA regrette que les fiches de postes soient arrivées assez tard et n'ont pu être examinées par les membres du CHSCT.

Monsieur ROCHE répond à Monsieur Carmine MACINA. Il confirme que les fiches de postes sont soumises à la concertation. Certaines ont fait l'objet de concertation approfondie, d'autres moins. Cela dépend de leur date d'arrivée dans le circuit de la concertation. Toutefois, les fiches de poste n'ont pas vocation à être adoptées aujourd'hui. Elles seront présentées au CT Musée du 3 décembre, donc pour le 19 novembre.. D'autre part, comme l'établissement reste assez petit, il rappelle que les fiches de postes sont réalisées en fonction des personnes existantes, de leurs affinités, de leur capacité, de leurs souhaits et de leur volonté. En conséquence, les fiches de poste peuvent continuer à évoluer en fonction d'un certain nombre de critères même si certaines comportent un socle stable, comme les fiches de conservateur, celles d'agent d'accueil, certains postes administratifs ou encore celles de jardinier.

Madame GREBOVAL intervient pour dire qu'il y en a d'autres, comme les assistantes de conservation, qui doivent être revues complètement.

Monsieur ROCHE ne peut être que d'accord avec Madame Virginie GREBOVAL. Il précise qu'il n'y aura pas de forcing, ce jour, afin de sortir des fiches de poste.

Monsieur MULTON complète le propos du secrétaire général pour la poursuite du dialogue social,

en précisant que la Direction est ouverte à la tenue d'un CHSCT ordinaire avant la fin de l'année concernant l'ensemble des sujets que l'ensemble des OS porteraient pour ceci et toutes autres questions, notamment les souhaits de la Direction concernant l'évolution de l'accueil du public.

Madame GREBOVAL demande s'il faut attendre Madame Carole ETIENNE cheffe de la Mission du Dialogue social.

Monsieur ROCHE explique que Carole ETIENNE-BOISSEAU ne viendra pas. Elle s'en excuse et le regrette, mais elle assiste à un autre CHSCT des archives du monde du travail.

Madame GREBOVAL commente et résume la note de présentation du nouvel organigramme. Un consensus sur le pôle scientifique ressort après consultation de la majorité des personnels. Elle confirme qu'il faut revenir sur certaines fiches de poste notamment pour les personnels de la cellule de récolement et que cela est acté dans le positionnement de l'organigramme. Concernant le bloc secrétariat général/service supports, une modification a été apportée par les personnels du service développement culturel et soutenue pas la CGT qui souhaite un rapprochement de ce service avec le service Communication, le service de la Politique numérique et internet et le service des Manifestations et des Expositions. Madame GREBOVAL voudrait qu'un autre intitulé soit trouvé pour ce dernier service afin de cadrer un peu plus ce que veut dire « Manifestations ».

Elle souligne que pour la CGT Culture et par rapport à la note, l'organigramme est optimal. Les liens transversaux y sont implicites. Elle pense qu'en termes de conditions de travail, de fonctionnement et d'accomplissement de missions, ce redéploiement des services et ce positionnement des différents services ne peut être que bénéfique et porteur. Madame GREBOVAL veut apporter un petit bémol concernant l'avant-dernier paragraphe de la note. Elle s'interroge sur la phrase « seule à même d'arbitrer ou décider ce qui engage le Musée » et sa nécessité. Elle se demande si le Musée va reproduire à nouveau une Conservation qui décide ce qu'il est possible de faire dans telle ou telle salle ou s'il y aura vraiment une médiation et une volonté de valorisation de l'ensemble des collections de manière harmonieuse. Néanmoins, elle se félicite du travail effectué qui va vers une harmonisation et un « travailler ensemble ».

Monsieur MULTON précise que l'adjectif « seule » renvoie à l'équipe de Direction. Il rappelle que c'était l'esprit dans lequel le texte a été rédigé. Il insiste pour lever les ambiguïtés.

Madame LAVIGNE explique que, vu le passif, il faudrait peut-être préciser « tous les membres de la Direction ».

Monsieur MULTON réplique que tel est le cas dans cette formulation.

Madame GREBOVAL : et notamment l'adjoint

Monsieur KEDJAM demande quelle est la nécessité du terme « et notamment ».

Monsieur ROCHE concède que tout ce qui est entre tirets disparaît et devient « l'équipe de Direction, seule ». Il souhaite avoir l'avis des OS sur le retrait de ce qui est entre tirets.

### ***Les OS l'acceptent, à l'unanimité.***

Monsieur MULTON rappelle, comme cela engage la politique de conservation des collections, le lien avec l'autorité de tutelle. Il pense aux commissions d'acquisitions et aux commissions

scientifiques des musées nationaux. Il est important de rappeler ce lien pour la gestion courante et de l'enrichissement et la gestion des prêts. Tout cela passe en commission où siègent parfois les conservateurs ou leur représentant, mais il n'y a pas d'ambiguïté sachant que l'équipe de Direction est solidaire.

Monsieur ROCHE précise que le Directeur reste le Directeur.

Monsieur MULTON demande s'il y a d'autres observations sur la note de présentation.

Madame GREBOVAL rappelle qu'il y a eu, les dernières semaines, une grande accélération dans les rapports de négociations, avec une pause de début septembre à mi-octobre, et que certaines choses vont certainement être redites.

Monsieur MULTON rappelle qu'ils sont là afin de travailler ensemble et lever toute question ou ambiguïté qui a pu se poser dans le passé et créer des insatisfactions, voire des situations plus dures au travail. C'est le sens de l'organigramme et le souhait porté et partagé par les OS dans ce long travail nécessaire depuis les changements de 2009/2010.

Madame GREBOVAL rappelle que depuis son arrivée dans l'établissement en 2009, elle n'a jamais pu voir d'organigramme et qu'il n'y en ait pas eu depuis longtemps. L'organigramme présente les interférences entre services et rappelle que les OS avaient souhaité les traits verticaux qui ne figurent pas encore même si on les comprend.

Monsieur ROCHE acquiesce et précise qu'ils peuvent être mis au fur et à mesure, même si certains liens transversaux paraissent encore implicites. Il présume que Madame GREBOVAL pense aussi aux liens hiérarchiques.

Madame THIAULT dit qu'un organigramme fonctionnel a été demandé.

Monsieur ROCHE précise que les liaisons fonctionnelles sont dans les fiches de poste.

Madame THIAULT veut qu'elles apparaissent sur la version de l'organigramme.

Monsieur ROCHE explique que l'organigramme ne pourra présenter que les liaisons fonctionnelles sinon, étant donné le nombre de cases, il deviendrait illisible. Il faudrait avoir plusieurs calques avec un calque pour les liaisons hiérarchiques et un autre calque avec les liaisons fonctionnelles. Il demande leur accord aux OS.

### ***Les OS l'acceptent, à l'unanimité.***

Monsieur TAPHANEL demande, concernant les liaisons hiérarchiques, à qui correspondent les N+1 et N+2.

Monsieur ROCHE répond que le N+2 est le Directeur, le N+1, dans l'état actuel des choses, c'est le chef de service comme par exemple le mécénat.

Monsieur TAPHANEL affirme donc que le chef du service du développement culturel est le chef du Service communication et mécénat ?

Monsieur MULTON répond que cela reste le chef du Service du développement culturel..

Monsieur MULTON précise qu'il y a quatre services avec chacun des chefs de service. Il y a un service « Développement Culturel et des Publics » dont la mission est l'accueil des publics, et l'organisation des visites/conférences RMN. Il est sous la responsabilité du chef de service et des agents sous sa responsabilité. Ensuite un service « Communication et Mécénat » , un service de la Politique Numérique qui gère le site internet, . l'ensemble des campagnes 3D de la collection images numériques et la gestion de la collection de grands sites archéologiques. et un service « Production des expositions » avec un chef des travaux d'art. A terme, l'idée est, avec la multiplication des manifestations et notamment des expositions, d'avoir d'un côté la gestion des manifestations (emprunts, prêts, dépôts, liens avec les entreprises, rétro planning, conduite des manifestations) et de l'autre une véritable régie des collections (gestion des prêts, mobilités, mouvements d'œuvres en externe et en interne) qui gère les collections du musée, rattachée à l'adjoint en charge du pôle scientifique, comme c'est le cas dans tous les grands musées nationaux. Il rappelle qu'aujourd'hui cette régie est éclatée entre plusieurs missions.

Monsieur TAPHANEL voudrait bien comprendre qui est le chef de service et le responsable du service « Communication et Mécénat ».

Monsieur MULTON répond qu'il s'agit de la même personne.

Monsieur TAPHANEL demande si la Direction a un nom à donner.

Madame GREBOVAL répond que cela est écrit dans l'organigramme qui ne sera pas présenté en instance. Dans la case correspondante au Service communication et mécénat, il y a le nom du responsable du service.

Monsieur ROCHE explique qu'il y a le secrétaire général, en dessous, le secrétariat général-services supports. Le Secrétaire général a trois fonctions. De même que certaines personnes ont plusieurs fonctions. Il se réfère à la seconde.

Monsieur TAPHANEL demande confirmation que le chef de service « Communication et mécénat » est le chef du service.

Monsieur ROCHE confirme.

Madame LAVIGNE demande s'il ne serait pas plus clair de ne pas mettre le mot « service ».

Monsieur MULTON répond que c'est la raison pour laquelle le mot « chef de mission » a été employé.

Madame THIAULT explique que, tel que présenté, on comprend qu'il y a un lien hiérarchique du chef de service et le responsable du service « Communication et mécénat » avec les quatre autres services.

Monsieur ROCHE tranche en adoptant la motion. Le chef de la mission sera mis en lieu et place de chef de service. Il ne met pas chef de mission, car c'est un grade. Il demande à Madame Virginie GREBOVAL, en tant que chef de service, de présenter cette mission.

Monsieur MULTON propose d'introduire le sujet. Cette réflexion concertée s'est adossée à l'ensemble des services du musée organisés par groupe de travail par service et mission, et sur les piliers de la loi Musée . Il s'agit d'une affirmation claire et forte des responsabilités scientifiques sur les collections, études, recherches et récolement. Les missions propres du pôle scientifique et de l'adjoint au Directeur sous la responsabilité de ce dernier sont une mission de développement des publics notamment les publics les plus éloignés de la culture, des nouveaux outils de développement et de connaissance d'un certain nombre de nos collections (3D, numérique). Cet établissement a bénéficié de ce choix du secrétariat général et du Directeur d'avoir un agent, qui outre ses compétences dans le domaine archéologique est un spécialiste reconnu nationalement des enjeux numériques. Cela va servir l'ensemble de l'établissement. Je pense également à la politique de valorisation incluse dans la note des missions scientifiques sur notre écran, le château en cours de restauration et sur les jardins. Évidemment cette mission est transversale. Une lettre de mission tout à fait claire lui a été donnée quand il a pris ces fonctions. C'est une chance pour la politique de valorisation des collections comme le montre le prêt au British Museum et le prêt au Louvre. C'est un outil de développement de nouveaux publics. Ce musée a une vraie stratégie numérique. Elle est reconnue. Elle représente le cœur de nos missions, c'est-à-dire la confrontation avec l'objet, l'œuvre, la série archéologique. Les publics ne sont pas une chose figée. Le musée a à cœur de pousser l'évolution des publics vers les plus éloignés. L'évolution de la fréquentation montre que nous y sommes parvenus. La communication et le mécénat, tout comme le développement numérique, servent à aller chercher ces nouveaux publics. C'est donc une vraie mission, au cœur de ce qui est un musée et plus largement la mission du Ministère qui est la démocratisation de la culture. Cet équilibre trouvé traduit l'articulation du musée et du domaine national. Les services dont il est question travaillent à réaliser des événements en liaison avec le service des jardins et le service accueil/surveillance. Le service des publics organise de nombreuses visites sur ateliers, sur nos collections, mais aussi des visites de confrontation avec le patrimoine horticole, botanique, paysager en lien avec le service des jardins. Cette transversalité est l'articulation avec la loi musée et les missions du Ministère. La grande attention prêtée aux visiteurs du musée est une valeur importante dans un établissement patrimonial. Il laisse la parole aux agents afin de présenter ce qu'il en est des liens effectifs entre les différents services.

Monsieur TAPHANEL demande où sera installé l'informaticien.

Madame THIAULT explique qu'il fait partie de ces postes transversaux et n'était pas vraiment dépendant d'un groupe de travail. Une fiche avait été rédigée afin de l'intégrer dans le Pôle scientifique. Il faut donc le positionner dans l'organigramme.

Monsieur ROCHE précise que l'informaticien est dans l'organigramme. Madame Marie-Hélène THIAULT a travaillé sur une fiche avec le groupe de travail. Madame Corinne BARBELIN a aussi travaillé sur une fiche. L'informaticien figure dans une case à part dans l'administration du système documentaire, service des ressources documentaires. Il est parfaitement visible et c'est une case importante.

Madame THIAULT remarque qu'il est dans le Pôle scientifique. Il n'a pas de missions transversales.

Monsieur ROCHE précise qu'il ne s'agit pas d'un informaticien au sens strict. Ce n'est pas quelqu'un qui branche des ordinateurs. Le sujet « brancher des ordinateurs » a été abordé à la conférence budgétaire et tous ont convenus que le Ministère de la Culture ne sait pas faire. Le

débat, lors de cette conférence, était orienté vers le fait de mutualiser les ressources extérieures au vu du coût que cela représente pour plusieurs SCN. Il y a certes le DSI, mais le DSI fait ce qu'il peut dans une situation difficile avec peu d'agents afin de faire fonctionner des dizaines de milliers de machines. La situation de l'informaticien est donc complexe. Quant au technicien chargé des ressources et de l'administration du système documentaire dans le pôle scientifique, Monsieur ROCHE espère avoir cette année deux concours entraînant des mobilités qui pourraient mener à avoir cette personne.

Madame JOUYS BARBELIN explique que dans l'organisation générale de ce service des ressources documentaires il est apparu déterminant d'avoir un administrateur des bases de données. En effet, c'est sur lui que va reposer la maîtrise par l'informatisation globale des informations remontant de la bibliothèque et des archives. Cette personne devra maîtriser le marché actuel de la connaissance des logiciels et, tout particulièrement, la gestion des données scientifiques documentaires des musées. Elle espère donc beaucoup du concours Sauvadet. Elle rappelle que, potentiellement, il y a dans plusieurs organismes culturels des personnes qui vont occuper des postes de contractuels et qui ont eu à monter des systèmes informatisés de ressources documentaires.

Madame THIAULT remarque que dans certains établissements ce genre de poste est vraiment transversal. C'est même parfois un service à part entière. Elle rappelle que l'informaticien va être, avant tout, administrateur des systèmes de documentation, mais généralement, il va plutôt être un administrateur des systèmes d'information y compris au niveau du serveur vocal, de l'architecture des systèmes informatiques de l'établissement. Elle a un avis mitigé sur le positionnement dans le pôle scientifique et non pas dans une fonction plus transversale.

Madame JOUYS BARBELIN répond que dans l'organisation même de ce service des ressources documentaires, ce service est attaché au pôle scientifique compte tenu des fonds et collections qu'il doit gérer, mais qui a des fonctions transversales puisqu'il est à l'écoute du développement des publics et va répondre à leurs besoins. Il semblait indispensable à Madame JOUYS BARBELIN qu'il soit attaché à ce service afin d'avoir une plus grande maîtrise des données documentaires.

Madame AGUIRRE rebondit sur les propos de la CGT en disant que le problème de cet organigramme est qu'il mélange les liaisons fonctionnelles et les relations hiérarchiques. De ce fait, il est bien compréhensible que l'administration système soit sur plusieurs services, mais elle se demande qui arbitre en cas de conflit.

Monsieur ROCHE explique qu'il est très facile de répondre à ce point. Dans les EP, il y a un administrateur des systèmes. La différence essentielle est qu'il peut avoir un avis sur le serveur, sur le réseau ce qui n'est pas possible dans le cas des SCN. L'administration système ne doit pas être confondue avec l'administration des systèmes documentaires. L'administration système est le DSI. Le DSI ne veut pas que nous mettions les doigts dans l'administration système. Il rappelle que le musée n'a même pas les mots de passe. L'administrateur des systèmes documentaires, c'est-à-dire de la documentation interne, des photos, des livres, n'a pas à avoir accès aux clés du serveur. Sa hiérarchie sur la documentation est le pôle scientifique. Son pouvoir s'arrête là.

Madame AGUIRRE rappelle qu'ils sont en CHSCT. Beaucoup de conflits résultent du fait du flou des relations hiérarchiques. Si cette personne peut être sollicitée par d'autres services, cela doit être clair. C'est une relation fonctionnelle. Elle pense qu'il faut avoir un organigramme simple avec qui est responsable du service. Les relations fonctionnelles sont autre chose.

Madame JOUYS BARBELIN explique que le matériau sur lequel cette personne va travailler est le matériau produit par le service des ressources documentaires. Il est important qu'elle puisse analyser au plus près le volume des données afin de pouvoir prévoir un système. C'est la raison pour laquelle elle est intégrée ici. Cette personne va avoir à proposer un outil permettant d'additionner toutes les ressources produites par les archives et la bibliothèque afin de monter en puissance ces données et produire les dossiers documentaires. Elle ajoute que sa relation ne peut être que fonctionnelle avec les autres services puisqu'il s'agit de répondre à attentes formulées par les autres services.

Madame THIAULT demande si cette personne supervise l'harmonisation et la normalisation avec les bases collections.

Madame JOUYS BARBELIN répond que pas pour l'instant. La personne va déjà remonter tout ce qui est ressources documentaires.

Madame AGUIRRE ajoute que la note de cadrage de ce poste doit être connue de tous.

Madame JOUYS BARBELIN parle de note de cadrage à propos des besoins du système.

Madame AGUIRRE rappelle qu'il est important s'agissant de fonctions transversales que les choses soient claires.

Madame JOUYS BARBELIN acquiesce et précise que la fiche de poste sera proposée aux instances.

Monsieur ROCHE rappelle que la personne n'a pas encore été trouvée.

Monsieur MULTON précise que dans le cadre d'un projet de service qui sera écrit par Madame JOUYS BARBELIN et qui est arrivée le 2 novembre.

Madame AGUIRRE précise que ce n'est pas une critique.

Monsieur MULTON le comprend ainsi.

Monsieur TAPHANEL voudrait savoir qui s'occupera de la maintenance informatique.

Monsieur ROCHE rapporte que cela a été rappelé lors de la conférence budgétaire, la veille. La question s'est posée, car elle a explosé sur l'ensemble des autres SCN. Il pose la question de savoir s'il y a des gens au Ministère capables de le faire. La réponse est assez réservée étant donné le nombre de postes de travail à l'intérieur du Ministère par rapport au nombre d'agents en exercice au DSI. Le Ministère s'oriente donc clairement vers la sous-traitance de chaque établissement. Monsieur ROCHE est conscient que ce n'est pas une réponse satisfaisante, mais c'est une réalité.

Monsieur TAPHANEL approuve que cela n'est pas satisfaisant parce qu'il est possible d'avoir besoin de quelqu'un dans les deux heures et le sous-traitant n'est disponible que dans deux jours.

Monsieur ROCHE le déplore et ne peut pas dire autre chose. Mais L'État n'est pas, à ce jour, en mesure de proposer des profils de poste et des agents existants.

Madame GREBOVAL complète en précisant que statutairement, l'État ne répond pas à cette question.

Madame AGUIRRE rappelle qu'il y a un corps.

Madame GREBOVAL lui oppose qu'il n'y a pas d'ouverture de poste.

Madame AGUIRRE suggère de faire une demande officielle du CHSCT.

Monsieur ROCHE suggère que ce soit le CHSCT national. Cela aura peut-être plus de poids.

Madame GREBOVAL dit que c'est le problème des CHSCT locaux. Le manque est signalé. La réponse palliative apporte quand même des solutions. Il y a tout de même un prestataire extérieur qui vient sur le terrain et répond aux attentes du musée.

Monsieur ROCHE pense que l'idéal serait une réponse d'État, d'agent titulaire.

Madame THIAULT rappelle qu'il y a un SAV téléphonique depuis deux ou trois ans. Il est remplacé par une externalisation, mais pour certaines demandes, il faut continuer de faire à notre Ministère de tutelle.

Monsieur ROCHE rappelle qu'il n'est pas possible de faire autrement. Le DSI fait certaines choses, mais n'en fait pas d'autres. Il n'assure plus certaines missions, raison pour laquelle elles ont été externalisées.

Monsieur TAPHANEL conclut qu'en clair, il faut en parler en CHSCT du ministère.

Monsieur ROCHE explique que ce problème ne se pose pas uniquement pour Saint-Germain, mais pour l'ensemble du Ministère.

Madame AGUIRRE pense qu'il est important de faire remonter que le musée de Saint-Germain a un problème avec la ressource informatique. Il faut faire savoir à quel point cela rend le travail difficile quand les ordinateurs sont plantés. Il n'y a pas de personnel spécifique formé en gestion informatique. C'est un problème de réactivité qui pourrait le travail.

Madame THIAULT insiste encore en demandant, quand il y a un problème de serveur, de sauvegarde, qui le gère habituellement ?

Monsieur ROCHE répond le DSI. C'est le seul qui ait les clés. Le musée n'a pas l'accès au serveur.

Madame THIAULT demande si le responsable des systèmes, dans le futur, pourra s'occuper de type de problème.

Monsieur ROCHE répond clairement non. Il ne s'agit pas du responsable système, mais uniquement du responsable des systèmes documentaires.

Madame THIAULT demande comment le responsable des bases documentaires des collections se positionne par rapport à ce poste.

Madame JOUYS BARBELIN répond que pour l'instant la question n'a pas été évoquée. L'arrivée de Catherine LOBOUTIN est attendue afin de vraiment pouvoir développer tous les aspects du pôle conservation et récolement puisque le service récolement aura un vrai rôle à jouer. Pour l'instant, ce poste a été conçu dans le service des ressources documentaires autour des ressources archives et bibliothèque. Ensuite ce sera faire évoluer et à articuler avec le service récolement et conservation.

Monsieur TAPHANEL souhaiterait que soit précisée la différence entre récolement et accueil des chercheurs.

Monsieur MULTON est d'accord sur le fait que la question est importante. Le récolement a été indiqué comme une priorité par le SMF eu égard à la demande faite par les parlementaires de connaître l'état des collections nationales. Le musée a la chance, l'opportunité d'avoir au sein des équipes du musée, deux agents qui ont fait le récolement des dépôts au titre du seizième rapport sur les dépôts, les collections du MAN.

Monsieur TAPHANEL demande s'il s'agit des deux agents CRDOA.

Monsieur MULTON répond qu'il s'agit des deux agents extérieurs à l'établissement affectés par la CRDOA, mais travaillant depuis de nombreuses années dans les projets scientifiques et avec la conservation. Monsieur MULTON a vu à plusieurs reprises Jacques SALLOIS, président de la CRDOA, ex-directeur de musées de France. Le travail de récolement a été accompli de manière exemplaire et le musée de Saint-Germain est un des musées ayant été au terme. Il reste à accomplir le récolement des séries de l'établissement qui sont conservées dans quatre lieux différents. Il existe un hiatus entre notre inventaire, 91 393 numéros d'inventaire et l'état effectif des séries archéologiques, estimées depuis le travail produit en 2014, à 3 millions. Les fouilles correspondent à un numéro à l'inventaire. Il explique que la méthodologie a été présentée dans le cadre de récolement décennal demandé à tous les musées nationaux. Ce plan n'existait pas avant 2013. Cela a été fait avec l'ensemble de l'équipe de conservation. Une méthodologie a été présentée. Elle est en cours d'application sur un certain ensemble comme le Paléolithique. Il s'agit d'une méthodologie par série, par ensemble, par portoir. Cela doit mener à une cartographie de nos réserves et cela passe par une étude en masse. La Conservatrice des collections du paléolithique siège dans un groupe de travail mis en place sur CCRI et les musées concernés par les collections en nombre ou en série. L'affichage du récolement doit être traduit dans les faits. En accord avec la tutelle, il est indispensable de faire apparaître une équipe projet encadrée fortement scientifiquement sur le récolement. Cela ne se limite pas des tâches administratives et rébarbatives. Le récolement est une tâche chronophage et exigeante. Au-delà de la méthode, cela posera des questions d'ordre général de moyens et de logique du récolement. Après leur travail avec les équipes scientifiques du musée, les deux agents ont une fine connaissance de nos séries, ensembles et collections. La question est de savoir si les collections sont intégrées au projet d'établissement et au projet d'organigramme et aux relations entre services. C'est une évidence. Les deux agents travaillent au musée et de facto, encore largement et de plus en plus avec la priorité accordée au récolement entre musées nationaux comme à Cluny ou au Louvre. C'est la raison pour laquelle la dimension « accueil des chercheurs » a été intégrée. Le musée est un lieu de ressources pour les chercheurs. L'équipe scientifique produit de la connaissance sur les collections. Il a semblé cohérent de créer un service ou une cellule adossée au récolement en tenant compte des spécificités des connaissances sur le terrain de chacun des agents qui la compose.

Le récolement est une chaîne sérielle avec des récoleurs « sui generis » et tout ce qui accompagne le récolement. Cela pose la question des moyens alloués. Il est nécessaire d'avoir quelqu'un à la

Documentation, quelqu'un qui prenne les photos. Le musée doit tendre vers cette chaîne de traitement. En plein accord avec la tutelle et en dialogue avec les équipes des autres musées, en mesurant l'ampleur du chantier restant à accomplir, le Parlement a autorisé une année supplémentaire, mais il ne faut pas se leurrer, les collections de Saint-Germain ne seront pas récolées en une année supplémentaire, d'autant plus que l'année supplémentaire est 2015.

Concernant le devenir des agents travaillant au sein de l'équipe scientifique depuis de nombreuses années et dont c'est leur cœur de mission, il a semblé à la Direction qu'il fallait les intégrer à cette mission de récolement. Cela crée un lien fort avec la question de la conservation, de la conservation préventive et voire la politique de restauration des collections. Cette chaîne de traitement aura donc des gens de catégorie A, plutôt attachés au corps de recherche du Ministère et des agents ayant des compétences techniques ponctuelles et suivies sur les collections pour les prisés de vue. Monsieur MULTON précise qu'il est là afin de répondre aux questions sur les liens et sur les enjeux hiérarchiques.

Monsieur GOUJON a plusieurs avis. Il n'est pas sûr d'avoir un avis sur la cellule de récolement. Sa première question est de savoir ce qui différencie les agents de catégorie A des agents de catégorie B par rapport à l'accueil des chercheurs et du récolement.

Monsieur ROCHE s'excuse de couper Monsieur GOUJON. Il précise que la personne de catégorie B, technicien de recherche, le chargé de l'accueil des chercheurs, fait déjà l'accueil des chercheurs dans le département Paléolithique et cela clôt la partie du titre « Cellule récolement et accueil des chercheurs ». Il ne reste donc que la cellule récolement à traiter.

Monsieur GOUJON est d'accord. Jusqu'à présent le récolement était déjà fait. Chacun en faisait dans une partie des collections. Il remarque que deux personnes vont se retrouver à faire du récolement pour l'ensemble du musée. Il rappelle que le récolement est chronophage et qu'il y a d'autres tâches. Il voudrait savoir ce que cela va modifier dans le travail quotidien des personnels. Soit tout le monde fait la même chose et le groupe se sépare en plusieurs, soit cela réduit le champ d'action. Il pense que c'est une question importante.

Monsieur ROCHE croit que sans en dire trop, il peut rassurer Monsieur GOUJON à ce sujet. Il n'est pas question, pour les agents de la cellule récolement de faire l'ensemble du récolement de l'ensemble du musée. Il s'agit avant tout de faire une cellule méthodologique d'appui au récolement. Il ne s'agit pas de compter des objets les uns après les autres, mais de travailler en concertation de l'ensemble du pôle scientifique sous l'appui de la responsable du récolement et du chef du pôle documentaire. L'idée est d'avoir une cellule d'appui afin de dynamiser le récolement de l'ensemble du musée. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un travail de petite main consistant à inventorier des objets et de rapprocher l'inventaire de l'inventaire physique, mais d'un travail intellectuel de soutien.

Monsieur GOUJON s'inquiète de savoir si cette cellule lui laissera le temps de faire ce qu'il aime, comme faire de la muséographie, par exemple. Il a l'impression que cette cellule de récolement est là afin de pallier le manque de personnel au niveau intermédiaire. Il avoue ne pas être rassuré.

Monsieur ROCHE insiste sur le fait que ce n'est pas une mission de niveau intermédiaire. C'est une mission à part entière.

Monsieur GOUJON est prêt à accepter les missions dont le service public a besoin, mais il a des doutes.

Madame AGUIRRE a une question de méthodes. Comment la Direction va arriver à déterminer la charge de travail générée par la conduite du récolement et les objectifs de la cellule.

Monsieur MULTON répond qu'à ce stade, il n'y a pas d'objectifs chiffrés. Afin d'être clair, il n'y a pas à l'heure actuelle, de « quantitativisme » ni de « productivisme ». Il est demandé de tendre vers un récolement dans le cadre du premier récolement décennal. Cet établissement a des séries considérables et il faut mettre en regard les moyens avec les fins, avec un mot compliqué qui est l'externalisation. Cela a existé dans d'autres établissements nationaux, avec des questions et des succès comme au quai Branly. Dans l'état actuel des choses et Catherine LOUBOUTN est d'accord sur ce point, il est hors de question d'être dans une logique productiviste et de fixer des objectifs. En revanche, un suivi méthodologique est demandé et c'était une nécessité. Même s'il a été fait, il y avait une disparité, disharmonie de méthodes dans un seul établissement. Il entend le mot « département », et le bannit de son vocabulaire. Il n'y a qu'un seul grand département, celui des antiquités nationales, mais il y a des collections, des ensembles et un seul musée. Cet organigramme a pour but de mettre devant leurs responsabilités, conformément à l'Inspection des patrimoines, l'ensemble des équipes de conservation du musée qui, de facto, ont eu tendance à travailler en vase clos de manière assez isolée les unes des autres, même si des travaux conjoints et communs ont produit des expositions.

Monsieur ROCHE rappelle que ce n'est pas ce qui a été dit.

Monsieur MULTON rappelle que les séries du Paléolithique représentent 2 millions sur 3 millions d'après la dernière estimation de 2014. Si le récolement se fait par portoir, par date, par département, ce qui est le cas actuellement, cela représente deux tiers. Il y a donc des cohérences et, par ailleurs des complémentarités. Il espère avancer sur le Paléolithique d'ici début 2016 avec ce récolement afin de présenter une cartographie des réserves. Il le dit officiellement, cela pose des questions, il y aura des cibles, mais pas d'objectifs chiffrés. La vocation pour les membres de cette équipe est de coordonner, même s'il ne peut pas en prendre l'engagement, avec un Conservateur du patrimoine, qui aura une mission sur les collections, mais aussi une mission transversale sur le récolement, de mettre ceci en priorité. Il rappelle qu'environ 250 chercheurs sont accueillis par an.

Monsieur ROCHE : aucun engagement

Monsieur MULTON : nous ne pouvons pas. 250.

Monsieur TAPHANEL a une question pratique à propos du CRDOA. Le CRDOA met à disposition deux personnes. Il s'interroge sur le fait que le CRDOA peut en enlever une des deux ou, éventuellement, en donner deux de plus.

Monsieur MULTON rappelle qu'il a rencontré le Président du CRDOA Monsieur SALLOIS. L'équipe de la CRDOA affectée à Saint Germain en Laye a effectué un travail remarquable. Un bilan des dépôts a été fait avec une ventilation par région, par pays, par territoire.. Le musée de Saint Germain est l'un des deux premiers musées, avec l'INSERM, à faire ce bilan. Le but de Monsieur MULTON est de renforcer l'équipe de Saint Germain.. et de conserver l'acquis voire de l'augmenter. Le Président du CRDOA Monsieur, Jacques SALLOIS ayant connaissance des enjeux de la politique scientifique du récolement interne, Monsieur MULTON confirme qu'il y aura une consolidation de l'équipe.

Madame THIAULT voudrait savoir ce qu'il en est, concernant le suivi des analystes, de leur évolution professionnelle, leur intégration, leurs possibles difficultés dans le cadre de la consolidation de cette cellule.

Monsieur MULTON rappelle que ce n'est pas l'objet du CHSCT d'aborder les cas individuels.

Madame THIAULT en convient, mais elle voudrait savoir si une attention particulière à l'intégration de ces deux personnes à l'équipe est portée.

Madame AGUIRRE intervient pour préciser la question, à savoir si c'est une mission pérenne ou temporaire. S'il s'agit d'une mission pérenne, le poste devrait être occupé par du personnel pérenne.

Madame GREBOVAL rappelle que la question est de savoir si la mission permanente est dans la contrainte des concours SAUVADET.

Madame THIAULT demande s'il y a un suivi particulier au sein de l'établissement sur la nécessité de pérenniser cette mission par des emplois statutaires et d'accompagner les agents qui ne sont pas statutaires.

Monsieur TAPHANEL demande s'ils ont intérêt ou pas.

Monsieur ROCHE remercie Michel TAPHANEL. Sa question permet de lier les deux questions. En tenant compte de l'observation, tout à fait juste, de Christelle LAVIGNE à propos de la création des postes et de l'éligibilité au concours, cela ne dépend pas de l'établissement, mais de beaucoup d'autres critères. La réponse est oui, il y a un suivi. Quant à la réponse à la question de Michel TAPHANEL, les paramètres de cette question sont purement individuels et même si l'ensemble des termes de l'équation ont été donnés individuellement aux agents, il relève de leur libre arbitre de prendre la décision et ne regarde qu'eux.

Monsieur TAPHANEL conclut que ce personnel peut être perdu et ne pas être remplacé. Il ne fait pas partie de l'effectif à ce stade

Monsieur GOUJON tient à préciser que dans la première étape de SAUVADET, les gens sont basés sur poste. Si quelqu'un étant CRDOA devient Chargé d'étude documentaire, il reste CRDOA. Il n'y a pas de changement.

Monsieur ROCHE répond à tous. Il y a un suivi, mais il est complexe.

Monsieur MULTON explique que la mission est pérenne parce qu'elle permet de connaître ce qui est prévu par le législateur, l'état de nos collections. Marie-Hélène THIAULT a posé une question à laquelle il est possible de répondre. Il va donc faire une proposition en séance. Concernant la question des bases collections, Joconde, l'inscription dans le micro musée et le reversement sur Joconde peut être et est un élément pérenne. C'est la connaissance des collections publiques nationales. Il fait donc une proposition et la soumet à l'appréciation du CHSCT. Il serait possible, dans cette cellule, c'est le cas aujourd'hui puisque Nathalie BAILLS, agent CRDOA, est représentante micro musée, d'inclure cette dimension de gestion des bases collections en lien avec d'autres services transversaux. En effet, le récolement suppose une informatisation et un reversement. C'est le principe de la circulaire de 2008 sur le récolement. C'est donc bien une

mission pérenne. Elle est intimement liée à la mission du pôle scientifique avec une pratique très disparate d'un micro musée. Cette proposition s'adosse parfaitement aux missions de la cellule de récolement. Si cette proposition reçoit l'agrément du CHSCT, cela permet de consolider cette mission. Il est vrai qu'il y a un gros déficit de reversement sur le micro musée, moins de 9000 notices. Il lui semble qu'il y a une possibilité de répondre au-delà des cas individuels et des parcours.

Monsieur TAPHANEL demande ce que veut dire CSVT.

Monsieur ROCHE répond qu'il s'agit du Code de conservateur

Madame GREBOVAL dit qu'elle n'a pas compris la proposition de Monsieur Hilaire MULTON.

Monsieur MULTON explique que c'était une réponse à différentes questions. Il proposerait que dans l'intitulé de ces missions d'ordre scientifique sur le récolement soit incluse la gestion des bases collections. Afin d'être clair, la coordination du versement de micro musée sur Joconde et l'accompagnement de l'informatisation des collections. Ce qui est déjà la situation actuelle de micro musée puisqu'un des agents de la CRDOA a été nommé comme référent du micro musée et est en train de reprendre les typologies d'entrée, etc. Il rappelle qu'il y a un vrai déficit sur l'informatisation des collections du musée de Saint-Germain, notamment pour l'archéologie comparée et le gallo-romain. Les autres ensembles de séries et d'ensembles des autres collections ne bénéficient pas de micro musée. Le musée de Saint-Germain n'est pas visible sur Joconde qui est la base de référence du Ministère pour les collections publiques.

Monsieur CHILLION travaille directement avec cette personne. Il rappelle qu'elle s'était proposée de prendre cela comme une tâche transversale. Si elle s'en va, cela veut dire que cette tâche transversale pour laquelle elle était volontaire, retomberait sur les autres membres du service.

Madame JOUYS BARBELIN rappelle que c'est la raison pour laquelle cette mission doit être clairement définie et attachée à ce service récolement. Cela permettra de la pérenniser et d'éviter qu'elle repose sur une seule personne.

Monsieur CHILLION convient qu'il s'agit d'un travail à part entière. Elle le fait parce qu'il n'y avait personne et qu'il y a un vrai déficit. Mais le pôle documentaire pourrait avoir une personne ne s'occupant que de ça. Ce travail nécessite un suivi constant. Aujourd'hui c'est bien, car cela permet de pallier aux plus gros problèmes.

Madame GREBOVAL confirme que cela prend énormément de temps de relire, que les numéros d'inventaire ont été correctement mis, que le site de provenance est correct.

Monsieur ROCHE souhaite que soit présenté le service de ressources documentaires.

Monsieur MULTON donne la parole à Madame JOUYS BARBELIN.

Madame JOUYS BARBELIN a fait la proposition d'organiser le service des ressources documentaires en trois cellules ; une cellule bibliothèque à laquelle sont attachés deux postes, une cellule archives à laquelle sont attachés également deux postes et une cellule iconothèque. Ces trois cellules ont pour objectif de pouvoir gérer et documenter collections et fonds que le service a sous sa responsabilité. A ces trois cellules s'ajoutent deux postes supplémentaires. Le premier est attaché à la conservation préventive et à la restauration, tant sur le papier que sur la photographie. C'est

donc une fonction support. L'autre fonction support est la fonction d'administrateur de la base de données documentaire. Le fonctionnement de ces services, de ces missions vont être, dans un premier temps, de produire pour ces trois cellules un vrai récolement parce que, comme pour les collections, il faut connaître l'ensemble des documents sur lequel appuyer les missions de ce service. Dans le cadre de la cellule archive, c'est une obligation prescrite par le livre 2 du code du patrimoine. Elle a deux ans afin de produire un récolement des fonds publics d'archives de l'établissement. Ces trois cellules vont produire sur ces deux ans un état de leur fonds et collections, ce qui va permettre de construire un vrai service à l'ensemble des publics auxquels il faut répondre. Lors de la dernière réunion de service, il a été élaboré cette suite des publics, que ce soit le public interne ou un public externe de chercheurs et de conférenciers. Ceux-ci ont progressivement pris le chemin de la bibliothèque et découvert les richesses de ses collections. A la suite de ce récolement, il y aura une informatisation globale de ces richesses et une production de dossiers documentaires en ligne. Madame JOUYS BARBELIN a proposé aux membres de ce service de s'inspirer des services proposés par le musée Rodin qui, par la connaissance de ses fonds d'archives, de ses fonds d'iconothèque et de sa bibliothèque, produit, en accord avec le service de développement des publics, des dossiers qui répondent à la majorité des demandes. En fonction des manifestations ou des besoins qui viendraient à naître, ces dossiers évolueraient. Le travail fait par la personne occupant le poste au service documentaire a permis d'avoir un bon panel des dossiers thématiques demandés et qui étaient utiles au fonctionnement de ces services. L'objectif est de les faire évoluer afin de répondre plus précisément aux demandes de ces publics et de l'ensemble des services de l'établissement. Ce service est un service support et transversal par définition. Elle rappelle qu'il va y avoir un gros travail de collecte et de récolement. Concernant la bibliothèque, suite à un travail de rétro conversion des fonds, il va être possible de maîtriser toutes les collections d'ouvrages entrés avant 1992 puisque ceux rentrés après 1992 sont disponibles dans FRANTIC. En effet, des ouvrages figurant dans cette bibliothèque sont rares et répondent à des besoins spécifiques. Il s'agit aussi de monter la politique d'archivage de l'établissement. Madame JOUYS BARBELIN rencontrera les personnels, service après service, afin de faire le point sur les besoins de chacun et les fonds produits par chacun. Il 'agira ensuite d'introduire ces fonds dans un plan de classement général et une politique qui comprendra des référentiels comme le tableau de gestion. Elle aura besoin d'étudier les durées administratives, le sort final de ces documents et un classement conforme à la conservation préventive de ces documents quel que soit le support (papier, photo, audio, numérique). Ce sera donc une approche globale.

Monsieur MULTON demande s'il y a des questions sur l'organisation du service des ressources documentaires et les fiches de poste proposées. Il rappelle qu'il faut rester prudent avec les postes figurants en bleu qui sont engagés sur des évolutions à venir en termes d'effectifs.

Monsieur TAPHANEL demande s'il s'agit des postes en bleu clair ou en bleu foncé.

Monsieur MULTON répond que les deux sont concernés.

Monsieur ROCHE précise ceux en bleu foncé. Pour les postes en bleu foncé, les AVP sont publiés. Il y a donc une réelle stabilité. En bleu clair, ils ne représentent pas une promesse faite au CHSCT.

Madame THIAULT revient sur la question du bleu foncé. En CT Musée, il avait été demandé un plan de priorité afin d'appuyer l'organisation de l'organigramme. Quand le total est fait, il est clair qu'il va falloir organiser une priorisation de ces recrutements.

Monsieur TAPHANEL demande pourquoi le poste de conservateur du Néolithique est en bleu clair.

Monsieur ROCHE répond que, pour l'instant, ce n'est pas publié. Afin d'être clair, ce qui est en bleu foncé est arbitré et ce qui est en bleu ne l'est pas.

Monsieur MULTON ne prend pas d'engagement concernant les postes en bleu clair. Les départs sont prévus au sein des effectifs, mais la Direction n'a pas les arbitrages de la tutelle.

Monsieur TAPHANEL s'étonne que Monsieur MULTON parle de départs.

Monsieur MULTON explique, qu'au sein des effectifs de l'établissement, il va y avoir des départs à la retraite. Il demande s'il y a d'autres questions à propos du Pôle scientifique. Le récolement a beaucoup été abordé. Il n'y a pas d'évolution pour la conservation préventive avec l'atelier de restauration. Chacun des ensembles est relativement équilibré du fait des deux Conservateurs chargés des collections

Monsieur MACINA a une question sur la photographie. Auparavant, il y avait une iconothèque et un labo photo. L'iconothèque reste, c'est une évidence, mais le labo photo était partagé avec le récolement. Dans la politique de développement du numérique et du site internet, il se demande qui va gérer le labo.

Madame JOUYS BARBELIN répond que dans le périmètre du service des ressources documentaires il a été décidé de ne prendre que la gestion de la photo produite. Le suivi de la production est laissé à un autre service. Il a été évoqué le service de Thomas SAGORY. En effet, ce service a des besoins très spécifiques de photo, en 2D et en 3D nécessaires à ses projets. Ce service prend en charge les relations de production photo avec la RMN, mais la gestion même des données liées à la photo sera prise en charge par le service des ressources documentaires. Il va s'agir pour ces deux services de mettre en place une bonne procédure afin de savoir quand va être basculé le document.

Monsieur TAPHANEL demande ce qu'il en est du régisseur des œuvres et des installations.

Monsieur ROCHE répond qu'il est en bleu clair. Dans un musée qui fait beaucoup de prêt et a beaucoup d'entrées/sorties d'œuvres Musée, disposer d'un régisseur à plein temps est une situation permettant de professionnaliser les choses. C'est même dans les préconisations.

Madame GREBOVAL transmet une question concernant l'interimaire de la période Néolithique-Age du bronze. Avec l'arrivée du directeur, responsable du pôle scientifique et si l'avis de vacance n'est pas créé, le poste ne reviendrait-il pas à l'adjointe du directeur?

Monsieur HAMMICHE demande où se situe l'intitulé du poste de chargé de la mise en valeur du fond patrimonial dans l'organigramme.

Monsieur ROCHE répond que c'est l'intitulé du poste de conservateur. Il se situe en Paléolithique, Néolithique, âge du bronze, Gaule Romaine, Premier moyen âge et Archéologie comparée.

Monsieur HAMMICHE demande s'il est assistant de conservation.

Monsieur ROCHE précise que le poste d'assistant de conservation est occupé par une personne contractuelle qui exerce, de fait, ce type de fonction depuis un certain nombre d'années. Il a bien entendu les observations sur l'organigramme et la fiche de poste. La question a été posée la veille à Christine LEBOUTIN qui reprend cette fiche de poste et qui la remettra à la concertation d'ici le 19 novembre.

Madame GREBOVAL rajoute que la question avait une autre partie. Concernant l'avis de vacance non encore publié pour le remplacement du Conservateur du Néolithique-Age du bronze, s'il sera publié même s'il ne l'est pas encore, sinon elle souhaite savoir si l'adjoint au Directeur responsable pourrait avoir une période attitrée.

Monsieur ROCHE : ne peut pas répondre. Ce sont des arbitrages au plus haut niveau. Ce n'est pas impossible. Il avoue ne pas y avoir pensé. C'est une véritable question pour un certain nombre de postes. Il faut trouver la bonne personne.

Monsieur MULTON dit qu'il ne faut pas se mentir. Autour de cette table, il y a des personnes qui connaissent bien le terrain, mais il y a très peu de candidats susceptibles de connaître cette période. Cette spécialité est peu représentée.

Monsieur CHILLION dit que la question pourrait être posée différemment. Le fait qu'il y ait un Conservateur et un poste afin d'aider les choix en Gallo-romain et pas en Néolithique est-il lié au fait que le responsable scientifique soit l'ancien Directeur de cette collection.

Monsieur ROCHE comprend la question. Il ne pense pas qu'il y ait d'intention. Le fait qu'il ne soit pas paru tient à des histoires de plafond d'emploi à un instant T. il y a eu une confusion entre un poste qui **devait** arriver et un poste qui **serait** arrivé et cela a provoqué une confusion sur le plafond d'emploi. La confusion a depuis été levée.

Monsieur TAPHANEL ajoute que le Sous directeur de la politique des Musées s'en est excusé au dernier CT musée.

Monsieur KEDJAM continue toujours dans la série. Il s'était posé la question de la non-présence de la personne qui va assurer l'intérim sur un autre poste, après. Il voudrait savoir ce que fera l'assistante conservation après avoir assuré l'intérim.

Monsieur ROCHE explique que la fiche de poste est remise sur le chantier. La réponse à cette question sera sur la fiche de poste envoyée à la concertation.

Madame THIAULT trouve que les recrutements sur l'organigramme ne sont pas clairs. Il y a un agent de remplacement do poste de Conservateur Néolithique-Age du bronze. Le second Conservateur du département Gaule romaine n'apparaît pas.

Monsieur MULTON répond que ce n'est pas publié.

Madame THIAULT demande s'il y a des postes à prévoir ou devant être publiés. Elle en était restée à l'état du mois de juin où il y avait un deuxième poste en plus de la vacance de poste du Néolithique.

Monsieur MULTON répond que c'était avec des missions transversales. L'idée est qu'il y a une coordination scientifique sur la méthode, les pratiques, la gestion des bases, le reversement informatique des collections et l'accueil des chercheurs, assumée par un des Conservateurs. Cela apparaît en bleu foncé, en haut de la cellule récolement. Cette hypothèse de travail est défendue sachant qu'il y a eu des ambiguïtés dans l'annonce. Il avait été évoqué une sortie INP, que celle-ci avait été obtenue. Beaucoup d'établissements ont joué contre Saint-Germain alors que la Direction l'avait défendu. Au final Saint-Germain n'a pas bénéficié de cet appui. Mais il sera republié dès que possible.

Madame THIAULT demande si ce serait avec des missions et un profil de poste qui seraient à cheval sur le Gallo-romain et la cellule de récolement.

Monsieur MULTON ne peut pas répondre.

Monsieur ROCHE précise que la réponse sera apportée par le principal intéressé et le SMF avant la CAP des Conservateurs.

Monsieur MULTON ajoute que cela aura lieu le 19 novembre. Le sujet y sera présenté et exprimé.

Monsieur TAPHANEL souhaiterait savoir comment a réagi Madame LABOURDETTE devant les neuf cases (bleu clair) bloquées.

Monsieur ROCHE répond qu'aucun engagement n'est pris. Les cases bleu clair sont une situation telle, qu'il est nécessaire que l'ensemble fonctionne d'une manière équilibrée, dans un monde idéal. Personne n'a jamais dit que ces emplois vont être recrutés dans les mois qui viennent, ni même l'année. Cela viendra par des redéploiements à la suite de départs, à l'issue des concours et par un travail d'équipe puisque tous continueront à demander des postes.

Madame GREBOVAL précise que ce sont des besoins et/ou des redéploiements.

Monsieur ROCHE acquiesce et précise que les redéploiements peuvent correspondre à des besoins. Pour un certain nombre de services, si les activités et le public continuent de croître, les postes auront besoin d'être étoffés. Il faut donc continuer de chercher à obtenir des postes, en rendant le musée plus attrayant pour les gens qui viennent y travailler. Que des gens souhaitent venir travailler au Musée est un point positif.

Madame GREBOVAL rappelle qu'il est bien que les tutelles entendent qu'il y a besoin d'emplois publics. Il est normal qu'un établissement auquel il est demandé de faire plus, de faire mieux, s'accompagne de création d'emplois statutaires.

Monsieur ROCHE la remercie de son soutien.

Monsieur TAPHANEL appuie cette déclaration en disant que le Musée a fait ses preuves du point de vue de la fréquentation.

Monsieur ROCHE a envie de remercier tout le monde de son soutien et il promet que cela est demandé.

Monsieur MULTON renchérit que ce fut le cas, pas plus tard que la veille jusqu'à 0 h 30. Devant le CHSCT il souhaite être transparent. Redéploiement, sortie de concours, départ d'un certain nombre d'agents, fin 2015, début 2016, il faut être honnête, l'organigramme ne peut être gagé sur cela.

Monsieur MULTON propose de passer au Secrétariat général -Services supports, sachant que l'économie générale n'est pas fondamentalement modifiée par rapport aux missions d'un établissement public, d'un Administrateur général, de son Adjoint ou d'un Secrétaire général de SCN. Il rappelle qu'il y a de gros enjeux en raison des travaux et des restaurations engagées au titre des crédits à l'OPPIC délégués par la sous-direction des monuments historiques

Monsieur ROCHE répond par une case bleu clair à un souhait exprimé par l'ensemble des membres du CHSCT, c'est-à-dire d'avoir à la fois quelqu'un qui s'occupe des ressources humaines et d'un certain nombre de tâches liées au CHSCT. Il ne garantit pas que cela se fasse tout de suite, mais la personne pressentie est possible et il faut trouver le support budgétaire. Le problème restant est celui du nettoyage du Domaine. Cela a occupé d'une manière significative une partie du mois de juin et du mois d'octobre. Il espère que les arguments portés en conférence budgétaire ont porté. Ensuite la question du Jardin et du Domaine peut se poser. Cette question est triple. En effet, ce Domaine est une surface considérable qui pose des questions dépassant très largement le SCN. Il s'agit de questions de propriété domaniale avec les différentes personnes publiques et privées établies en bordure, en sous-sol, à l'intérieur ou en commune (Maires, gares, conduites de gaz, voisins divers et variés ainsi que les concessions). Vient ensuite la question d'une réhabilitation du Domaine commencé avec la base-vie qui va continuer avec le réseau hydraulique et la peinture des garde-corps, suivi de la réfection du muret de la petite terrasse, puis par une réfection globale du PSC du Domaine, c'est-à-dire le plan de gestion. De plus, il rappelle qu'il va falloir apprendre à gérer la situation pratique des personnels exerçants dans le service Jardin et continuer à faire évoluer leur nombre.

Madame THIAULT revient sur les orientations proposées par l'Inspection. Depuis la fusion, la partie Jardin aurait dû prendre sa place en tant que service patrimonial du Jardin au sein du SCN. Elle devait avoir plus de visibilité dans la future organisation de la SCN. Dans l'état actuel de la concertation, elle voudrait savoir comment se positionne le service Jardin.

Monsieur ROCHE explique que le conservateur du Domaine est, de droit, l'Architecte des Bâtiments de France, Paul TROUILLOU (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Versailles) dans les Yvelines. Le responsable scientifique patrimonial opérationnel est Régis MARTIN. Il est l'architecte en chef des monuments historiques et est également un fonctionnaire. La valorisation scientifique et historique du Domaine, la valorisation technique étant confiée au Jardinier en chef, est confiée à l'actuel Directeur de l'établissement (page 2, dans la note).

Monsieur MULTON sollicite Monsieur Gilles BECQUER sur la question de l'organisation du service.

Monsieur BECQUER précise qu'il a été essayé de rendre les choses plus claires au niveau de l'organigramme, plus compréhensibles pour les agents. Les intitulés peuvent être à revoir. Il a mis les fiches de poste proposées à disposition des agents pour concertation ce jour.

Concernant la production, il parlera davantage de la production et du fleuriste. Il souhaite que quelqu'un du service s'occupe des locaux et de l'enceinte fleuriste. À propos de la maintenance des équipements, il explique que c'est compliqué, car il faut quelqu'un qui, à la fois, puisse avoir la main sur le matériel et les équipements tout en étant, d'abord, jardinier.

Madame GREBOVAL rappelle que parmi les collègues jardiniers, certains ont été reçus au concours. Le fruit des concertations et échanges font apparaître des responsabilités supplémentaires liées à l'évolution dans la catégorie. Dissocier Jardin anglais, Jardin régulier, vu l'étendue du Domaine, semble très pertinent.

Monsieur BECQUER essaie de motiver les agents au maximum, mais c'est difficile. Être à la fois sur le terrain, faire des devis, externaliser, rencontrer des entreprises est difficile à réussir pour les agents. Ils n'en ont pas l'habitude de sous-traiter, mais ils n'ont pas le choix. Pour le Jardin anglais, il y a deux agents, un pour le Fleuriste. Il rappelle que le Jardin dispose de 90.000 plantes produites simplement pour les annuelles et les bisannuelles.

Madame GREBOVAL rappelle qu'il y a un renfort de trois, ????? mais cela reste faible sur la superficie.

Monsieur MULTON rappelle que Francis ROCHE et lui-même ont eu à cœur, concernant les renforts du service Jardin, de se positionner après les sorties de concours.

Monsieur BECQUER déplore qu'il n'y ait plus d'adjoint. Il explique que les responsables de différents secteurs essaient de se répartir cette masse de travail.

Monsieur ROCHE ajoute qu'il y a une grosse tâche administrative (gestion des commandes, gestion des graines, gestion des devis de réparation, etc.).

Monsieur MULTON complète ce que Monsieur BECQUER a dit sur les responsabilités en termes de Conservation et sur l'opérationnel que représente l'Architecte en chef des monuments historiques en insistant sur le travail fait avec le service Jardin en 2013 pour l'année Le Nôtre avec une signalétique réalisée qu'il souhaite progresser dans ce sens. L'établissement est inscrit dans un projet de laboratoire d'excellence portant sur les sources et l'histoire des jardins au sens large. Des crédits non négligeables sont donnés par le Grand Emprunt permettent d'avoir le concours des jeunes chercheurs et ce projet avance depuis un an et demi. Un travail est fait avec un post doctorant, élève d'Alexandre GADY, spécialiste en architecture, sur un grand projet de monographie, de référence, sur le site de Saint-Germain à l'horizon 2018. Cette valorisation du patrimoine monumental, mais aussi paysagé est portée par le soutien de ce laboratoire d'excellence dont le MAN (Musée d'Archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye) est fondateur au même titre que la BNF ou le quai Branly. Ces initiatives peuvent aider à créer de la ressource scientifique, de la production scientifique, des savoirs concernant l'histoire du site et aussi sur l'histoire du Musée.

Monsieur TAPHANEL voudrait revenir sur le besoin exprimé et noté en bleu clair et bleu foncé, par rapport à la BIEP Dans la dernière BIEP, il y a une centaine de catégorie A, une quarantaine de catégorie B et une quarantaine de catégorie C. Mais il n'a pas vu Saint-Germain-en-Laye.

Monsieur ROCHE va répondre et commence par de la gauche de l'organigramme. Le poste A est une sortie de concours, l'avis de vacance est paru au printemps, avant le concours

Monsieur TAPHANEL objecte qu'il a disparu.

Monsieur ROCHE répond que c'est même cas pour Rémy SAGET. Le poste a paru au mois d'août.

Il nous a été affecté un installateur sorti de concours, mais pour le support juridique du poste un AVP est nécessaire. Un AVP est sorti, a été publié et l'agent est arrivé. Le poste A de Conservateur a été publié. Il va être republié (poste bleu du pôle scientifique) et s'agissant des deux postes d'agent d'accueil et de surveillance, il n'y en a plus quatre, mais deux.

Monsieur TAPHANEL voit aussi, à propos de la surveillance, que tous les petits trucs qui se passent en dehors des heures normales, avant ou après l'ouverture, révèlent un besoin de personnel.

Monsieur ROCHE est complètement d'accord.

Monsieur TAPHANEL rappelle que le Musée se met en faute quand l'ouverture est anticipée et qu'une conférencière se promène avec des groupes.

Monsieur ROCHE rappelle que ce problème est réglé depuis le 1<sup>er</sup> septembre et les deux postes bleu foncé paraîtront maintenant.

Madame THIAULT n'est pas sûre d'avoir bien compris pour les agents de surveillance. Les quatre postes en bleu foncé.

Monsieur ROCHE explique qu'ils sont devenus deux. Un agent a été titularisé. Afin de le conserver, il faut sortir un poste. Il faut recruter un autre agent remplaçant sur ces fonctions particulières, un CWE, un contractuel de week-end.

Monsieur TAPHANEL ajoute qu'il n'est pas à 100 %.

Monsieur ROCHE rappelle qu'il faut payer 2 pour avoir 1,5. Mais il ne faut pas oublier le jeu actuel des agents. Deux avis de vacance de poste sont sortis afin d'avoir un agent à 100 % et un agent à 50 %.

Madame GREBOVAL objecte que l'agent à 50 % n'est pas sur le même budget.

Monsieur ROCHE explique que pour avoir un temps incomplet, il faut un poste. Le Secrétariat général est intraitable sur ce sujet.

Monsieur MULTON rappelle que c'est du titre II.

Monsieur ROCHE montre que l'avantage est que l'agent à 50 % précédemment et maintenant à 100 % est là et est titularisé sur place

Monsieur TAPHANEL ajoute qu'il connaît la maison.

Monsieur MULTON confirme cet avantage. C'est la raison pour laquelle ce choix a été privilégié.

Monsieur KEDJAM a du mal dans le comptage. La vacation de l'agent titularisé est donc perdue. Quatre postes étaient demandés. L'agent titularisé était sur un mi-temps. Il passe à 100 %. Il reste donc trois postes à pourvoir. Son demi-poste est perdu.

Monsieur ROCHE explique que c'est pour cela qu'il faut un AVP.

Monsieur KEDJAM acquiesce, mais sur un poste que Thomas vient de libérer.

Monsieur ROCHE répond à Michel TAPHANEL qui dit que sur la BIEP il y avait une centaine de catégorie A, 97 exactement, cela ne veut pas dire 97 créations de postes.

Monsieur TAPHANEL objecte que cela veut dire que le budget est là.

Monsieur ROCHE précise que cela veut dire 97 mouvements.

Monsieur MULTON complète en disant qu'il peut s'agir de départs en retraite, des remplacements.

Monsieur ROCHE ajoute que la tutelle et le Secrétaire général sont impitoyables sur ce sujet. Lorsqu'il y a mouvement, il y a avis de vacance de poste.

Monsieur MULTON continue en parlant de l'Accueil-surveillance. Il a le tableau des départs/arrivées depuis 2014. Il y a eu deux départs depuis 2014 et, que ce soit pour le Musée, Domaine, équipe jour, équipe nuit, quatre arrivées. Il y a un excédent. En revanche, les besoins ont été identifiés à partir de 2014.

Monsieur KEDJAM constate qu'ils ne sont pas sur les mêmes chiffres.

Monsieur MULTON confirme qu'il s'agit d'agents titulaires de titre II à 100 %.

Monsieur ROCHE rappelle que c'était le débat à la conférence budgétaire de la veille, que les gens ne confondent pas les personnes physiques et les ETP.

Madame AGUIRRE rappelle qu'il peut y avoir de nouvelles arrivées de personnes travaillant à temps partiel.

Monsieur ROCHE est complètement d'accord.

Madame AGUIRRE insiste particulièrement sur les emplois postés.

Monsieur MULTON insiste qu'il est bien d'explicitier la situation personnelle qui a fait que, en accord avec les agents et les services, le choix a été fait d'un agent qui connaissait bien l'établissement, qui avait envie de s'investir et qui le souhaitait. Il semble normal de reconnaître l'engagement et le souhait personnel d'un agent appréciant son cadre de travail.

Monsieur ROCHE répond à Ali KEDJAM. Les AVP sont les droits de tirage et, dès qu'il y a un changement, un passage à 100 %, c'est la personne physique qui compte et le droit de tirage est sur une tête, quelle que soit la quotité en ETP.

Madame GREBOVAL rappelle que Michel TAPHANEL disait ne pas voir dans la BIEP de poste Domaine

Monsieur ROCHE dit qu'ils sont lancés après la conférence budgétaire.

Monsieur MULTON demande s'il y a d'autres questions sur les Services supports. Il rappelle que la demande sur les RH a été évoquée. Demande importante pour les dossiers de suivi d'agents

(congés, etc.).

Madame GREBOVAL intervient par rapport au positionnement de l'Assistante de prévention en disant que sa position normale est d'être directement rattachée au Directeur.

Monsieur ROCHE acquiesce

Monsieur TAPHANEL demande si une liste des urgences a été faite.

Monsieur ROCHE propose de la faire ensemble dans un groupe de travail.

Madame AGUIRRE précise la demande. Le CHSCT voudrait savoir quels sont les services que la Direction estime les plus tendus au niveau des effectifs. Elle voudrait que la Direction s'exprime sur ce qu'elle estime être déjà en tension.

Monsieur ROCHE peut répondre tout de suite. Sont très clairement en tension l'accueil au sein des services et l'Accueil et Surveillance. Le service Régie des œuvres va être tendu. Le service du Développement culturel reste tendu. Le problème du nettoyage du Domaine reste lui hyper tendu, mais c'est à l'intérieur de l'Accueil et surveillance du Domaine lui-même avec un agent d'accueil pour 13,4 hectares reste très tendu aussi.

Monsieur KEDJAM a une remarque sur un poste dont il questionne assez souvent et qui n'apparaît pas. C'est un service logistique sur la gestion des différentes installations, la gestion de la salle de conférence. Ce poste n'apparaît pas dans les fiches de poste ni dans l'organigramme.

Monsieur TAPHANEL rappelle que la question a déjà été posée en CHSCT.

Monsieur ROCHE commente que Ali KEDJAM demande un poste et Michel TAPHANEL deux.

Monsieur KEDJAM demande un service avec un nombre de personnes suffisant afin de réaliser le travail. Ce n'est pas un nombre de personnes, mais une fonction qui semble manquer dans l'établissement.

Madame AGUIRRE a une deuxième question. Apparemment l'organigramme ne répond pas à la tension de certains services. Il est possible de comprendre il n'y a pas une main totale sur les recrutements. Mais en fait si le Musée n'a pas ces recrutements l'organigramme est fait comme s'ils étaient faits. Si les cases bleu foncé et bleu clair ne deviennent pas roses, cet organigramme va générer des charges de travail phénoménales. Il va falloir revoir les missions. Il lui paraît difficile de mettre en place un organigramme où tout n'est pas en rose, car, à un moment, il ne va pas tenir.

Madame THIAULT rappelle que la question avait été posée en juin.

Madame GREBOVAL intervient pour dire qu'actuellement c'est l'organigramme optimal. Il faut tendre vers cela et prioriser les besoins, mais il faut aussi que tous les membres du CHSCT ne se leurrent pas. C'est ce qui est déjà vécu au quotidien. Ce n'est pas une raison de ne pas s'orienter vers cet organigramme. Cela doit être ciblé, formaté, mais il ne faut pas créer de faux problème. Le vrai problème est l'emploi, au-delà de Saint-Germain-en-Laye, c'est l'emploi public, dans certaines filières qui meurent. Notre établissement doit donner une impulsion vers les tutelles et que celles-ci entendent que des filières et des missions entières se perdent. L'administration doit se positionner,

par l'intermédiaire du PV.

Madame AGUIRRE pense qu'il est possible d'émettre un vœu, une déclaration du CHSCT disant que cet organigramme ne pourra être opérationnel que s'il y a du personnel supplémentaire.

Monsieur ROCHE la contredit et dit que ce n'est pas possible. Ce n'est pas une tâche de travail supplémentaire et l'organigramme n'induit pas de tâche de travail supplémentaire. Il permet de simplifier les rapports et il y a un certain nombre d'arrivées supplémentaires sur un certain nombre de points. De plus, même si la vacation n'est pas une solution idéale, il en sera fait usage largement. Cette année, le nombre de mois de vacation représente un équivalent ETP considérable.

Monsieur TAPHANEL ajoute que ce sont des emplois précaires.

Monsieur ROCHE en convient.

Monsieur TAPHANEL pointe le problème de l'externalisation qui va se généraliser alors que les membres du CHSCT ne sont pas d'accord sur ce point, en particulier pour la logistique (porter des chaises...)

Monsieur MULTON demande qui a dit cela. Il n'en a pas été question. Cela n'a pas été dit.

Madame THIAULT pense qu'il serait bien d'avoir un positionnement syndical sur l'assurance de moyens humains correspondants à l'organigramme, avant le CT Musée. Cela lui semble une bonne idée.

Monsieur ROCHE ne peut pas répondre.

Madame AGUIRRE observe que c'est le rôle du CHSCT d'émettre des avis afin d'éclairer le Comité Technique National. Cet organigramme cible ne peut être mis en application que si tout ce qui est en bleu est obtenu. Autrement, elle pense que cela ne fonctionnera pas. Elle pense que l'externalisation n'est pas la solution. Suite à l'échange avec le service des Jardins, il apparaît que la gestion de la sous-traitance est une charge de travail supplémentaire pour d'autres postes.

Monsieur ROCHE pense que l'on ne peut pas dire cela. Dire que la sous-traitance induit une charge de travail supplémentaire est faux. Il prend l'exemple de la taille des arbres et demande à Gilles BECQUER combien d'heures cela représente.

Monsieur BECQUER répond que cela correspond à 15 jours de travail pour six personnes et surtout avec des machines dont ne dispose pas le Musée. Ces machines demandent un personnel ultra qualifié. C'est un travail particulier.

Madame AGUIRRE insiste sur le fait de ne pas avoir l'effectif pour l'entretien courant normal est un coût en sous-traitance.

Monsieur ROCHE n'a jamais dit cela. Le nettoyage du Musée et des locaux techniques est sous-traité comme dans tous les musées. Il n'est pas possible de lier l'organigramme à l'obtention de l'ensemble de ces postes. Cela relève d'un objectif à terme obtenu par plusieurs méthodes. Au fur et à mesure des arrivées de concours, il y aura des évolutions du plafond d'emploi de la DGP et des départs d'un certain nombre d'agents redéployés ou réinstallés à leur place. Dans le cas contraire, il

serait interdit pour des questions morales de promettre quelque chose que d'autres tiendront.

Monsieur KEDJAM rappelle qu'ils sont en train de faire une proposition d'organigramme avec des fiches de postes où les tâches et les missions de chacun vont être réparties. Il demande à partir de quel niveau de recrutement l'organigramme pourra être considéré comme applicable. Si l'organigramme est mis en application, par exemple, le 5 janvier, il rappelle qu'il manque le Régisseur d'œuvre, etc. Dans ce cas, il s'interroge sur qui assumera les missions figurant sur les fiches de poste particulières.

Monsieur ROCHE rappelle que, jusqu'à présent, elles étaient assumées plus ou moins bien. Tant que les personnes nécessaires ne seront pas là, les missions indispensables continueront à être assumées par ceux qui les assumaient.

Madame OUVRARD constate que cela ne change rien dans ce cas.

Monsieur MULTON précise qu'il s'agit d'une professionnalisation des métiers du Musée.

Monsieur ROCHE répond que si cela n'est pas mis quelque part, cela ne sera jamais obtenu.

Monsieur MULTON ajoute que le Musée se trouverait dans ce cas en porte à faux avec le rapport d'inspection et les préconisations de l'Inspection.

Monsieur KEDJAM rappelle que les OS ne sont pas sur une critique de l'organigramme. Les OS se projettent dans l'application de cet organigramme, sur la manière dont cela va être fait. Des fiches de postes sont établies, elles sont validées par le CT Musée et ensuite, il va être dit aux personnes qu'en fait, ils vont faire des choses en plus. C'est ce qui le surprend.

Monsieur ROCHE est d'accord avec Ali KEDJAM. Ces postes en bleu représentent une cible théorique. Ne pas les mettre n'aurait pas permis aux groupes de travail de voir ce qui manque et de pointer les besoins. Cela permet de savoir où aller lors des conférences budgétaires. Cela permettra également de prioriser. Mais cela ne pourra pas se faire le 5 janvier.

Madame THIAULT n'est pas d'accord avec le mot théorique. La constatation, la remise à plat sur les fiches de poste des missions, de l'état actuel des différentes fonctions et missions de chaque fiche de poste visait à remettre en adéquation avec un plafond d'emplois ETP global sur l'ensemble de l'établissement. Ce travail sur chacun des postes doit donner lieu à une concrétisation dans l'année ou dans les deux années qui viennent.

Monsieur ROCHE pense que le délai de deux ans est trop court.

Madame LAVIGNE demande si le vote du document ne suffit pas à dire les besoins de l'établissement.

Monsieur MULTON explique que ce propos sera porté dans une autre instance. La position de la Direction de l'établissement est claire : elle ne peut pas gager que les postes en bleu ciel soient des certitudes dans l'année qui vient, au 5 janvier 2016. La Direction s'adosse aux sorties de concours. Il rappelle que l'établissement a bénéficié de cinq sorties de concours dans l'année passée. La Direction fait une veille avec le concours des OS sur cette question. Il prend des exemples concrets comme le RH. Cela crée des problèmes à la Direction. Cela continue comme cela avec une

vigilance accrue et une exigence accrue également. Il n'y avait de service RH dans cet établissement. Celui-ci est devenu Musée Domaine avec 80 ETP. La charge de travail incombe au Secrétariat général. C'est la même chose pour la Régie d'œuvres. Chacun des Conservateurs prépare les convoiements avec des appuis et des soutiens et d'un autre côté, un Assistant s'occupe de l'administration des prêts. Il y a actuellement 25 à 30 prêts par an, soit à peu près 300 objets. Ce poste est pérennisé. Il est même l'objet d'une relecture, voire d'une réécriture. Le troisième pilier n'a pas encore été évoqué. Il y aura des questions sur la logistique. C'est un sujet souvent abordé avec le service des publics qui assure la veille en entrées/sorties pour l'auditorium. Il est vrai qu'il y a des besoins logistiques. Il ne croit pas que les personnels faisant des heures supplémentaires à l'initiative de la Direction soient mécontents. Ces besoins sont effectifs et présents. Les trois sources sont indiquées :

- Les sorties de concours, cas pour les deux postes publiés
- Les évolutions de carrière et la courbe démographique, sachant qu'il va y avoir un choc démographique dans cette institution entre 5 et 10 ans,
- L'évolution du remplacement au fil de l'eau.

Monsieur MULTON a pris l'exemple du RH parce que cela n'était pas présent.

Monsieur GOUJON comprend ce que dit Monsieur MULTON, mais il pense qu'au niveau de la Régie, il y a quelque chose de plus pernicieux. Mais dans le cadre de la Régie et de la Conservation générale, il y a du déploiement comme la création de la cellule de récolement. Il en fait personnellement en Gallo-romain. Une personne va s'occuper du Néolithique, des prêts. Tout cela va revenir à la Régie. Il n'y a pas que le fait de récupérer les anciennes missions, mais le fait de ne pas pouvoir assumer les nouvelles.

Monsieur MULTON demande à Guillaume GOUJON quelles nouvelles missions il voit par rapport aux métiers de conservation dans l'organigramme. Il n'y a pas de nouvelles missions. Ce sont des missions de fond qui sont assurées. Il rappelle que dans le rapport d'inspection, un certain nombre de lacunes ont été pointées, notamment l'absence de Régie d'œuvres. Cet organigramme est une réponse en cohérence avec un texte qui fait autorité.

Monsieur CHILLION en convient, mais c'est le redéploiement qui pose question. Il souligne que le service du récolement doit être développé et se demande comment puisqu'il n'y a pas de Régisseur.

Monsieur ROCHE entend bien le propos de Paul CHILLION. Cela s'appelle une montée en charge. Cela ne se fera pas le 05 janvier 2016, à 9 h 15. Cela fait longtemps qu'il n'y a pas d'organigramme. Il pense qu'il est possible d'attendre. Entre le temps où un projet est adopté et le moment où ce projet devient à 100 % effectif, cela prendra du temps.

Madame THIAULT ajoute qu'il est évident, qu'en CT Musée, il y aura forcément un accord des OS pour un suivi de la mise en place, cette phase intérimaire entre l'ancien et le nouvel organigramme. En particulier sur les recrutements en cours et la priorisation des recrutements, il y aura un rappel au CT Musée.

Madame GREBOVAL rappelle qu'il s'agit de la responsabilité des membres élus du CHSCT de faire en sorte que les conditions de travail correspondent et soient vigilantes sur les arrivées ou non. C'est une responsabilité syndicale quotidienne.

Monsieur ROCHE ajoute que c'est le travail des syndicats.

Monsieur MULTON se permet de souligner un point important dans ce débat. Le sens du renforcement de la Direction est posé. L'arrivée de deux cadres supérieurs, Conservateurs du patrimoine, soumis à l'Inspection, avec des missions de coordination du pôle scientifique est une des premières réponses aux rapports avec les autres services. Il rappelle la situation antérieure où, pendant un an et demi, le Musée a été sans responsable au côté du Directeur des relations scientifiques. Cette organisation a été affinée au travers de la fiche de poste proposée. Le même cas se posait pour le responsable des ressources documentaires, chef de service, tel que Corinne JOUYS BARBELIN l'a présenté. Cette mission est pourtant essentielle pour le rayonnement, l'information des collections, la connaissance sur les collections et le rapport avec un plus large public du fait de la richesse du site et de l'historicité du Musée. En termes de gouvernance et d'équipe de direction, les choses vont être beaucoup plus sereines. Cela ne retire pas les enjeux de fond qui concernent la Régie des œuvres. Il tient à rappeler que l'administration de l'établissement dans toutes ses dimensions a été conduite alors que deux cadres importants manquaient pendant deux ans. La réponse est aussi dans les missions qui seront données à l'Adjoint en charge du pôle scientifique.

Messieurs ROCHE et MULTON conviennent que le suivi est une bonne idée.

#### Observation sur...

Monsieur MULTON propose de passer sur l'observation, mais si des questions se posent sur cette mission transversale du développement de la communication et du numérique avec les quatre services compétents, Monsieur ROCHE et lui-même sont à dispositions des élus.

Monsieur ROCHE rappelle que l'ensemble des fiches de poste est soumis à concertation jusqu'au 19 novembre.

Madame GREBOVAL reprend la remarque faite à propos du développement culturel et numérique. Concernant la dénomination du quatrième service « Production des manifestations et des expositions », elle souhaiterait savoir ce que recouvrent ces termes. S'agit-il de manifestations récurrentes au sein du Ministère de la Culture ou des Musées d'archéologie et journées du patrimoine ? Quant aux expositions, il est souvent parlé de muséographie. Ce titre paraît un peu vague.

Monsieur MULTON lui demande ce qu'elle propose comme alternative possible.

Madame GREBOVAL lui demande déjà ce qu'il entend par « manifestation ».

Monsieur MULTON convient que le sens est large. Au sens où le cœur des activités de valorisation de nos collections concerne des projets d'expositions au sens strict du terme, avec un ou des commissaires d'exposition. Il y a là une relation naturelle. Que ce soient les productions internes en lien avec les responsables scientifiques ou les productions RMN-GP, il y a un suivi à assurer. Il se trouve que l'agent en question, qui est chef des travaux d'art, catégorie A, a à ce stade des missions de valorisation en matière de signalétique en lien avec le Domaine national. Il y a de grands problèmes de cohérence sur les problèmes de signalétique. Un des objectifs de cette mission est d'unifier la charte graphique et la signalétique. C'est un des enjeux importants. Par ailleurs, un certain nombre d'opérations suivies en tant que telles par un service des publics et développement culturel et qui suppose des engagements d'ordre technique et logistique peuvent être abordées par ce service dans le cadre de la mutualisation désirée. Ce titre a semblé plus large par rapport à un

certain nombre d'opérations ponctuelles évidemment portées par le service des publics.

Madame GREBOVAL en convient et constate que cela se voit dans le rendu de l'exposition du moment. Cette personne est force de propositions dans la muséographie, la scénographie. Dans ce cas, le titre est réducteur.

Monsieur ROCHE décide de remettre à la concertation et lance un appel d'offres pour l'idée du mot « manifestations ».

Monsieur MULTON voudrait prendre des exemples afin d'être très clair. La création, les métiers d'art sont présents dans l'établissement à travers la restauration, les métiers des jardins, les métiers de la muséographie. A Cluny, l'intitulé du service est la « Régie des manifestations ». Il y a aussi « Production des expositions ». Au quai Branly l'intitulé est « Régie des expositions ». L'idée a été de s'adosser aux métiers qui accompagnent, au sein des musées, la valorisation des collections et la mise en espace.

Monsieur KEDJAM trouve que « production » est pas mal.

Madame AGUIRRE pense qu'il faut redonner du sens. C'est une question de vocabulaire.

Monsieur ROCHE propose une recherche de vocabulaire d'ici le 19 novembre et l'observation est notée.

Monsieur TAPHANEL a une question en rapport avec l'attribution des bureaux. Cela fait partie des modifications des conditions de travail. Cela doit normalement passer en CHSCT. Anciennement, il y a eu de nombreux déménagements de personnes sans que cela passe en CHSCT.

Monsieur ROCHE convient que suffisamment de personnes sont concernées pour que le sujet soit abordé à un prochain CHSCT.

Monsieur MULTON rappelle qu'ils avaient évoqué une date entre le 8 et le 15 décembre afin de solder ces sujets et qui correspond aussi aux nouvelles arrivées et contraintes d'espace.

Monsieur MULTON rappelle que la Direction est favorable à un CHSCT avant la fin de l'année afin de se confronter à des sujets en cours comme ceux évoqués ce jour.

Date du prochain CHSCT : 15 décembre 2015 à 9 h 30.

Monsieur MULTON précise que les sujets identifiés, assistance scientifique, régie, production des manifestations et expositions devront faire l'objet d'un retour des principaux intéressés pour le 19 novembre dernier délai avant le CT Musée qui se tiendra le 3 décembre. Il pense qu'il est nécessaire de procéder au vote pour avis sur la base de nos échanges. Monsieur MULTON se demande s'il y a des bulletins secrets ou si le vote se fait à main levée. Il demande s'il y a des questions de procédure.

Monsieur TAPHANEL demande si le compte rendu de ce CHSCT sera remis avant le 19 novembre.

Monsieur MULTON dit que seul un relevé de décisions importantes pourra être fait. Il demande à la personne en charge de la prise de note donne son accord.

Pause de 12 h 26 à 12 h 55

**Avis du CHSCT :**

Monsieur MULTON expose qu'il s'agit d'un vote pour avis de l'ensemble des organisations du personnel sur l'organisation sociale des relations au travail et l'organigramme de travail pour les années à venir.

Monsieur MULTON constate **3 POUR**. Il demande s'il y a des observations particulières.

Monsieur MACINA au nom des OS représentées constate que le travail a été fait étant donné qu'il n'y avait pas d'organigramme auparavant. Il estime toutefois qu'il n'est pas achevé car il est en partie fondé sur des postes qui restent à pourvoir et sur lesquels il n'y a aucune garantie. Un suivi et une vigilance de la part de toutes les OS sera nécessaire dans le temps afin de vérifier si cet organigramme crée et exprime effectivement une nouvelle réalité. Il rappelle qu'un travail indispensable reste à faire sur les fiches de poste

Le CHS-CT de Saint Germain en Laye veillera aussi afin de prendre en considération toutes les problématiques liées aux déplacements des personnels que la réorganisation des services créés par le nouvel organigramme comporte.

Messieurs ROCHE et MULTON prennent acte et ne peuvent qu'être d'accord.

Madame THIAULT insiste notamment sur les redéploiements internes qui vont avoir un fort impact. Un suivi centré sur ces postes-là sera à faire lors du prochain CHSCT et sur les fonctions qui vont être vacantes. Cela doit être vu immédiatement après l'approbation du nouvel organigramme.

Madame GREBOVAL intervient pour dire que les collègues vont demander la date d'effet de cet organigramme. Elle rappelle qu'il est de la responsabilité des membres du CHSCT d'apporter clairement des réponses.

Monsieur ROCHE a une première réponse. La constitution de l'organigramme ne prendra effet qu'après son approbation par le CT Musée. La seconde réponse concerne le fonctionnement de l'organigramme. Il s'agira d'une montée en charge progressive. Celle-ci devra être accompagnée d'une part par les organisations syndicales, mais aussi par l'assistante de prévention. Elle a déjà commencé à mettre en place la mission du document unique et sur les modifications géographiques de fonction. Elle interviendra aussi sur la prévention de l'ensemble des risques. Le prochain CHSCT va travailler, notamment, sur les déplacements de personnes.

Madame THIAULT demande s'il s'agit de déplacement au sens de redéploiement.

Monsieur ROCHE acquiesce.

Madame GREBOVAL explique que les OS ont voté sur la présentation graphique **verte** de l'organigramme. Les couleurs rose, bleu foncé, bleu clair représentent un travail de suivi, de pugnacité de la part des OS.

Monsieur MULTON présentera cela au CT Musée et les liens fonctionnels en calque.

Monsieur MULTON se félicite de la qualité des débats. Il veut rappeler concernant la vigilance rappelée par les OS, que l'organigramme n'est pas un terminus. C'est un outil dans les relations sociales afin de préciser les missions en tant que Musée national, en tant que grand département des Antiquités, en tant que Domaine national. C'est aussi un outil pour construire un projet. Des échanges auront lieu dans les mois à venir à travers les groupes de travail constitués de manière à ce que ce projet vive par le biais des relations au travail.

Monsieur ROCHE rappelle que les fiches de poste sont travaillées jusqu'au 19 novembre.

Monsieur TAPHANEL demande qui va fixer les dates de groupe de travail, car dans la pratique, cela a été un peu hasardeux.

Monsieur ROCHE est d'accord avec Monsieur TAPHANEL. Il faut attendre les retours et ensuite une décision sera prise.

Madame GREBOVAL rappelle qu'il y a encore les phases intermédiaires fiches de poste et ensuite, le règlement intérieur

Madame THIAULT pense qu'il faut avancer sur les liaisons fonctionnelles. C'est la prochaine étape importante. Une véritable concertation doit exister entre les différents groupes de travail mis en place et la Direction.

Monsieur ROCHE insiste pour que cela soit avant le 19 novembre.

Monsieur TAPHANEL demande s'il y a un CHSCT le 19 novembre.

Monsieur MULTON explique que c'est l'échéance de remise de la documentation au CT Musée. En fonction des observations faites et les relations fonctionnelles seront reprises avec un calque.

Madame AGUIRRE ajoute que, dans le cadre du CHSCT, l'intérêt se porte surtout sur les relations fonctionnelles. Quand il y a un poste à pourvoir et qu'il n'est pas pourvu, le ou les services impactés ne sont pas très visibles sur l'organigramme.

Monsieur ROCHE : nous vous suivons entièrement.

Madame AGUIRRE voulait faire une remarque à propos des fiches de poste. Sur certaines (deux) sont indiquées des contraintes physiques et, elle trouve le choix de termes un peu choquant, il vaudrait mieux utiliser le terme « exposition à la poussière » plutôt que « tolérance à la poussière ». Elle pense que c'est un point important dans les conditions d'exercice des postes.

### ***LA SÉANCE EST CLÔTURÉE À 13 h 11***

Le Président du CHS-CT  
M. MULTON

Le Secrétaire du CHS-CT  
M. MACINA